

MISSIONS DU RÉFÉRENT ÉNERGIE

J'Y PENSE
ET PUIS J'AGIS



LA FONCTION RÉFÉRENT ÉNERGIE

MISSION GLOBALE

Le référent énergie est chargé de concevoir, mettre en place et coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique, les modes ou types d'utilisation de l'énergie et les quantités d'énergie utilisée. Le référent énergie rend compte de sa mission auprès de la direction générale de l'établissement concerné par la démarche.

Remarque : selon la taille de la structure, cette mission peut être confiée à une seule personne ou partagée entre plusieurs personnes. Dans ce deuxième cas, il est nécessaire de désigner un référent unique dont la mission principale est de coordonner le travail des personnes concernées.

RELATIONS FONCTIONNELLES

En relation avec les différents services et intervenants, le référent énergie coopère avec les personnes en charge et/ou en responsabilité de la production, de la maintenance, des travaux neufs, de la qualité, de la sécurité, de l'hygiène, de l'environnement, des achats et de la communication.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- **Assurer** la conformité de l'établissement à la réglementation énergétique.
- **Améliorer** de manière continue la performance énergétique de l'établissement.
- **Optimiser** la fourniture d'énergie (achat et mix énergétique).

MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION

La fonction de référent énergie nécessite la mise en œuvre de compétences techniques et managériales. Elle peut être assurée par des personnes venant des services opérationnels/production, maintenance, hygiène, qualité, environnement ou achats. Des connaissances dans le domaine de l'énergie et son utilisation sont attendues. Selon la taille ou l'organisation de l'établissement, le référent énergie n'assure pas nécessairement sa fonction à temps plein.

LES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Mission : impliquer et faire agir l'ensemble des acteurs de l'établissement

Activités

- Impliquer la direction de l'établissement sur la nécessité de s'engager pour améliorer la performance énergétique de l'établissement par la définition d'une politique énergétique.
- Mobiliser les responsables des différents services de production, maintenance, achats, ressources humaines...
- Organiser la sensibilisation du personnel à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Informer l'ensemble du personnel par des supports de communication adaptés.

Compétences mises en œuvre

Le référent énergie doit être capable de :

- Argumenter sur la démarche de performance énergétique auprès des différents acteurs.
- Travailler en équipe.
- Animer des réunions et des événements.
- S'assurer de l'adhésion des différents acteurs.
- Adapter son message à son auditoire.
- Réaliser des documents de communication.
- Conduire le changement.



La fiche fonction référent énergie a été validée par le comité de pilotage du parcours de formation « **Devenir référent Énergie en Industrie** » incluant différents acteurs professionnels : branche professionnelle, OPCA et bureaux d'études.

www.ademe.fr

LES MISSIONS ET ACTIVITÉS (SUITE)

Mission : concevoir, coordonner et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie

Activités

- Réaliser une cartographie des usages énergétiques de l'établissement.
- Proposer un plan d'actions planifié (objectifs, cibles) permettant d'améliorer la performance énergétique.
- Mettre en place des projets d'économie énergétique dans le cadre de ce plan d'actions.
- Contribuer aux choix de solutions adaptées à l'établissement et à son fonctionnement.
- Proposer des actions de sensibilisation, de formation des personnels permettant d'améliorer la performance énergétique.
- Rédiger des cahiers des charges de demandes de prestations, par exemple des prestations concernant des interventions relatives aux problématiques énergétiques.
- Suivre et vérifier les prestations commandées.

Compétences mises en œuvre

Le référent énergie doit être capable de :

- Analyser une facture de consommation énergétique.
- Identifier les principaux usages énergétiques et leurs grands principes de fonctionnement.
- Analyser un contrat de fourniture d'énergie et d'autres prestations énergétiques.
- Suivre la réalisation d'un audit énergétique.
- Analyser les résultats d'un audit énergétique.
- Identifier et hiérarchiser les postes de pertes énergétiques au sein de l'établissement.
- Identifier et hiérarchiser les principales pistes possibles d'amélioration de la performance énergétique.
- Piloter les projets d'économies d'énergie.
- Mobiliser, au besoin, des acteurs internes ou externes et coordonner leur action.
- Identifier des partenaires.
- Financer mon opération.

Mission : suivre et analyser les résultats obtenus

Activités

- Mettre en place un tableau de bord de suivi de la performance énergétique.
- Mettre à jour le tableau de bord et en rendre compte auprès de la direction au moins une fois par an.
- Mettre en place un système de mesure pertinent des consommations.
- Suivre et analyser les indicateurs de performance énergétique.
- Mesurer l'efficacité des plans d'actions mis en œuvre.
- Rendre compte des résultats obtenus auprès des acteurs de l'établissement.
- Valoriser les résultats obtenus auprès des acteurs internes et externes à l'établissement.

Compétences mises en œuvre

Le référent énergie doit être capable de :

- Identifier et définir les indicateurs de performance énergétique.
- Mettre en place un système de mesurage des indicateurs choisis.
- Analyser les données recueillies et émettre des préconisations.
- Concevoir ou sélectionner des outils de suivi.
- Utiliser les outils de suivi.
- Suivre et évaluer les actions menées.
- Formaliser des retours d'expérience et s'assurer de leur diffusion.
- Rédiger les bilans des actions menées.
- Réaliser des documents de communication.
- Représenter l'entreprise auprès d'interlocuteurs externes en valorisant les actions menées ou les résultats obtenus.

Mission : assurer une veille sur les évolutions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie

Activités

- Mettre en place un système de veille réglementaire sur les exigences légales dans le domaine de l'énergie.
- Veiller à la mise en conformité de l'établissement en matière de réglementation énergétique.
- Mettre en place un système de veille dans le domaine de la performance énergétique.
- Analyser les données recueillies en termes de conformité et de positionnement par rapport à son secteur.

Compétences mises en œuvre

Le référent énergie doit être capable de :

- Identifier les ressources internes et externes nécessaires à la collecte des informations.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la mise en conformité énergétique.
- Identifier les sources d'informations fiables (fédérations, sites, partenaires).
- Recueillir les informations et identifier les plus pertinentes.
- Identifier les meilleures techniques disponibles sur les utilités et sur son secteur d'activité.